

ALPES MARITIMES



SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Cagnes-Sur-Mer, le 06/12/2021

Groupement Fonctionnel Prévision
N° Acropolis 268769 /

Affaire suivie par :
Cne Steeves Fournier ☎ : 04.92.13.73.22
Courriel : steeves.fournier@sdis06.fr

Le Directeur départemental
des services d'incendie et de secours
des Alpes-Maritimes

à

Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes
Direction Départemental des Territoires
et de la Mer
Pôle Risques Naturels et Technologiques
CADAM
147 boulevard du Mercantour
06286 Nice Cedex 3

Objet : Avis sur la modification du PPRIF commune de Cagnes-sur-Mer « secteur R0
Pain de Sucre »

Référence :

- Votre demande d'avis n° 4402
- Réunion d'association des PPA en date du 29 juin 2021
- Votre courrier d'information en date du 22 juin 2021 (n°4082)
- Arrêté de prescription de modification AP2021-008 en date 17 juin 2021
- Votre transmission en date du 22 juillet 2016 (n°023173)
- PPRIF de Cagnes-sur-Mer approuvé le 11 mai 2012

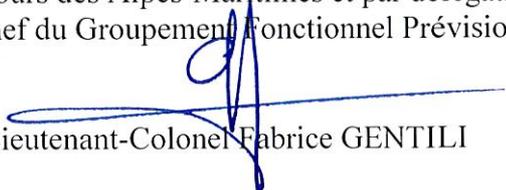
Par courrier visé en référence, vous avez sollicité l'avis du Service d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes concernant le secteur « R0 Pain de Sucre » du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'Incendie de Forêt de la commune de Cagnes-sur-Mer (PPRIF).

Considérant que la réalisation des travaux précités de la zone concernée prescrit par le PPRIF permet d'améliorer les conditions de défense contre les risques d'incendie de forêt de ce secteur,

Considérant que ces travaux, à maintenir dans le temps, entraînent la réduction de la vulnérabilité du secteur face au risque d'incendie de forêts sans l'exclure en totalité,

le Service Départemental d'Incendie et de Secours des Alpes-Maritimes émet, pour ce qui relève De sa compétence, un avis favorable pour la modification du PPRIF de la commune de Cagnes-sur-Mer « secteur R0 Pain de Sucre ».

Pour le Directeur départemental des services d'incendie et
des secours des Alpes-Maritimes et par délégation
Le Chef du Groupement Fonctionnel Prévision


Lieutenant-Colonel Fabrice GENTILI